



Recettes et conseils utiles		1927 DÉCEMBRE		SOLEIL LUNE		Recettes et conseils utiles	
OEufs GRATINÉS AU FROMAGE				Lev. Cou. Lev. Cou.			
4 œufs cuits dur	3 c. ta. beurre	25 D. NOEL (Dim. Vac.)	dlb. 1 cl. Oct. pr. 3 ord.	7 30	4 1	râpé. Mettre une couche de miettes de pain beurrées au fond d'un plat à cuire beurré. Ajouter une moitié des œufs et verser là-dessus environ la moitié de la sauce. Répéter, en employant les œufs et la sauce qui restent et recouvrir le dessus de miettes de pain beurrées. Faire dorer dans un four chaud. (à suivre)	
(hachés)		26 L. S. ETIENNE		7 31	4 2		
2 t. de lait	1/2 t. fromage râpé	27 M. S. JEAN	dbl. de 2. cl. avec ont. simp.	7 31	4 3		
4 c. ta. farine	Miettes de pain beurrées	28 M. LESSE INNOCENTS		7 31	4 3		
Faire une sauce au fromage avec du lait, du beurre, de la farine et du fromage		29 J. S. Thomas de Cantorbéry, év. et mart.		7 32	4 4		
		30 V. Du Dim. dans l'Octave de Noël.		7 32	4 4		
		31 S. S. Sylvestre I, pape et conf.		7 32	4 5		

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

Les directeurs de la Coopérative Fédérée de Québec ont appris avec regret la mort de leur confrère, M. Rémi Décary, vice-président de la Société, survenue le 16 décembre courant.

M. Décary a toujours été un coopérateur dévoué en même temps qu'un cultivateur pratique et progressif. Ses connaissances en matières agricoles ont été un précieux actif pour les administrateurs de la Société qui l'on choisi comme vice-président.

Au nom de tous les sociétaires, les directeurs de la Coopérative Fédérée désirent donc exprimer leurs sincères condoléances à la famille éprouvée. Proposée par M. Augustin Rainville, secondé par M. J.-E. Lafontaine. et résolu: Que copie de cette résolution soit transmise à Mme Décary et aux journaux.

COOPÉRATION

Seul correctif réellement efficace

"A tout prendre, il semble bien que le consommateur, actuellement, paie un prix tout à fait raisonnable pour le beurre qu'il achète. La mise en vigueur du "dumping" ou la rupture du traité australien, n'augmentant la concurrence aurait certainement pour effet de faire monter ce prix encore pour le consommateur.

"Nous n'avons toutefois aucune difficulté à croire que les plaintes des producteurs de lait sont sincères et justifiées.

"Quelle est la raison de cet état de choses? Toujours la même à notre avis: le manque de coopération qui élimine les frais inutiles et permet au producteur de recevoir plus pendant que le consommateur ne paie pas plus.

"Les producteurs de sucre de la Beauce se plaignaient eux aussi avec raison. Ils sont venus cette semaine rencontrer l'honorable ministre de l'Agriculture, et de la discussion qui a jailli il en est sorti que ces producteurs auront une succursale de la coopérative des producteurs de sucre. Il semble plus que probable que cette coopérative leur rendra les services qu'ils réclament à bon droit.

"Pour nous, c'est le même problème partout. Le marché local nous échappe parce qu'on ne sait pas suffisamment l'étudier et qu'on ne prend pas les moyens de le satisfaire. On y réussira par la coopération. Le même moyen nous permettra aussi d'atteindre avec plus de succès le marché international, où la concurrence est beaucoup plus forte.

"Nous n'irons pas prétendre que le "dumping" ne doit jamais être employé, qu'il ne doit pas y avoir un certain tarif.

"Ces remèdes ne sont pour la plupart du temps que des mesures artificielles et temporaires. La solution la plus certaine, on la trouve dans une coopération toujours mieux organisée."

Ce qui précède sert de conclusion à un article de M. Thomas Poulin, dans l'Action Catholique du 2 décembre, au cours duquel l'auteur expose certains aspects du problème du commerce des produits laitiers tel qu'il se présente chez nous à la suite de la concurrence que subissent nos produits de la part de certains pays étrangers.

Des représentants du Conseil National des producteurs de lait et du Conseil Canadien d'Agriculture ont fait récemment des démarches auprès du gouvernement fédéral pour que l'on mette fin aux ententes commerciales qui existent actuellement entre le Canada et l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Une telle mesure entraînerait apparemment des conséquences désavantageuses pour le consommateur canadien qui se verrait dans la nécessité de payer plus cher pour certains articles qui lui sont presque indispensables.

Le gouvernement se trouve donc placé dans une situation fort délicate. D'un côté, s'il rompt les traités actuels, il force le consommateur à payer des prix plus élevés; de l'autre, c'est le cultivateur qui aura à souffrir de la concurrence très nuisible que lui font les producteurs étrangers sur nos propres marchés.

De quelque côté qu'il envisage la question, le gouvernement ne peut donner raison à tout le monde.

Traité et ententes commerciales ne semblent pas capables de solutionner convenablement ce problème dont l'importance s'impose avec d'autant plus de force que les revenus de toute la population agricole du pays en sont affectés. Le seul remède réellement efficace réside dans la pratique des principes de la coopération. Ces principes que prêche et pratique la Coopérative Fédérée depuis sa fondation, ont fait leurs preuves. On sait quels progrès notre commerce agricole a fait depuis que l'on met à profit l'organisation de la Coopérative Fédérée; meilleure qualité, nouveaux marchés plus élevés revendus, plus considérables, etc. On peut dire que c'est grâce à la Coopérative que notre commerce agricole est sorti de l'état déplorable où il avait

été maintenu par des intérêts opposés à ceux de l'Agriculture.

La coopération dans la production a permis aux cultivateurs de produire à meilleur compte, de produire mieux et meilleur.

La coopération dans la vente permet de diminuer les frais de manipulation, de préparation, de transport et de mise sur le marché. Elle fait disparaître une grande partie des intermédiaires inutiles dont les profits, pris à même ceux des cultivateurs, sont généralement plus élevés que ceux de ces derniers.

La coopération dans les achats a également comme effet de réduire les frais d'administration sur nos fermes en facilitant l'achat à des prix et à des conditions plus convenables.

C'est là que nous trouverons le remède qui corrigera ces difficultés dont souffre actuellement la classe agricole. Mais pour cela le concours de chaque cultivateur est indispensable. Chacun devrait avoir comme ligne de conduite de toujours produire, de toujours vendre et de toujours acheter en coopération. Chacun devrait voir dans nos coopératives les organismes naturels de défense et de protection de notre commerce agricole.

Ainsi que le dit M. Poulin les autres "remèdes ne sont, pour la plupart du temps, que des mesures artificielles et temporaires. La solution la plus certaine, on la trouve dans une coopération toujours mieux organisée."

Un éloge bien mérité pour nos fabricants de beurre et de fromage

La "Course à la Perfection" de la Coopérative Fédérée de Québec a encore cette année donné des résultats très encourageants. Le nombre des fabricants de beurre et de fromage qui y ont pris part démontre combien ce concours est populaire parmi les intéressés. Les efforts en font sentir de manière très sensible sur nos produits eux-mêmes, sur leur qualité, sur leur vente et naturellement sur les revenus de ceux qui se livrent à l'industrie laitière.

Si nos produits laitiers sont maintenant si avantageusement connus sur les principaux marchés du monde, nous le devons au fait que nos fabricants se sont fait un devoir de coopérer avec la Coopérative Fédérée dans son travail de classification et d'amélioration de ces produits.

Le docteur Ruddick, commissaire de l'Industrie Laitière pour le Dominion, lors de la Convention annuelle de la Société de l'Industrie Laitière tenue récemment à Rimouski, faisait ressortir la place que le Québec tenait parmi les autres provinces du Dominion en ce qui concerne les progrès réalisés dans la qualité de nos produits laitiers.

"Dans tout le Canada, en 1923, il y avait 79 pour-cent du beurre, pasteurisé qui entrait dans les qualités "Spéciales" et No 1. En 1926 il n'y en avait que 70.8%. Par ces chiffres on serait porté à croire qu'il y avait eu diminution, mais, voici comment je m'explique la chose. En 1923 il y avait 210,533 boîtes et en 1926, 694,940 boîtes. Plusieurs beurrieres de l'Ontario et de Québec ont adopté le système de pasteurisation de 1923 à 1926. Dans bien des cas le travail n'était pas bien fait et les meilleures beurrieres n'ont pas été les dernières à installer des pasteurisateurs. Il me fait plaisir de vous dire que cette diminution apparente dans la qualité n'a pas été constatée dans Québec. Dans cette province, le pourcentage de "Spéciale" et de No. 1, en 1923, a été pratiquement le même qu'en 1926. Les rapports pour le beurre non pasteurisé accusent une grande amélioration. Dans tout le Canada il y avait 62.8% de No. 1 en 1923 et 70.2% en 1926. Le pourcentage de beurre non pasteurisé No 1 pour Québec, était de 64.9% en 1923 et de 71.6% en 1926.

"Tous les ans, depuis que le système de classement a été établi, Québec a occupé le premier rang pour les catégories "Spéciales" et No. 1 de beurre pasteurisé et non pasteurisé. En 1923, 42% seulement de tout le beurre classé était pasteurisé, tandis qu'en 1926 le beurre non pasteurisé atteignait 84% du total. Dans Québec, seulement 25% du beurre classé avait été pasteurisé en 1923, tandis qu'en 1926, ce pourcentage s'est élevé à 64%.

"Pour ce qui est du fromage, il y avait 78% dans les catégories "Spéciales" et No 1 dans tout le Canada en 1923, et 80.3% en 1926. Dans Québec le pourcentage de "Spéciale" et de No 1 atteignait 69.2% en 1923 et 77.9 en 1926, ce qui est une amélioration assez sensible.

"Je crois que lorsque nous recevrons les rapports pour 1927 qu'ils accuseront un progrès analogue."

Cette comparaison que fait le Dr Ruddick nous fait voir les progrès que nous avons faits au cours des dernières années. Mais nous ne devons pas nous en tenir là. On conçoit qu'il y a encore place pour de l'amélioration et que les fabricants ne doivent rien négliger pour donner à leurs produits la qualité et la préparation qui les feront rivaliser sur tous les marchés avec les produits auxquels nous devons faire concurrence.

(suite à la page 959)

M. Rémi Descaries, gret d'annoncer la mort d' caries, de Dorval, vice Coopérative Fédérée d' 19 décembre courant.

Le grand concours de assisté à ces funérailles, preuve de la haute estime était tenu le défunt, qui s' un rôle inlassable au succe rative qu'il considérait in la meilleure protection d cole.

Nos bien sincères sym mille en deuil.

A tous les abonnés de la Ferme", nous s joyeux Noël. Que l apporte à leur foyer bonheur!

Savoir tout et ne qu'il faut savoir. savoir. Faire tout, e oe qu'il faut faire, faire. Ne rien savoir faut savoir, c'est tou rien faire que ce qu c'est tout faire.

La lecture du "Ferme" s'impose à t vateurs pratiques et, votre voisin n'y est conseille-lui de le tôt. Et vous-même, prendriez-vous point concours de poussin excellente occasion dans votre cheptel, veau, des races pures leurs preuves.

A la fin d'une anné affaires font leur C'est des cultivateurs est facile à établir: nombre... Ils détiennent de production les plu bles à l'humanité... même l'humanité pa Ils sont donc la forc avec laquelle il faut co commander absolue il ne leur manque grand esprit de co groupement de toute dans la Coopérative.

Un beau cadeau de Jour de l'An, c'est un sicotte, notre dessinat où sont fixées les scé vie canadienne telle q les traditions et les si avons déjà dit tout nous pensons de cet l'occasion des fêtes, o fois des livres illustrés disent rien au point dien. Pourquoi donc n nous pas à leur place diens d'autrefois? po notre bibliothèque ou

La

Dans les te Je serai Ro Fera pleur

Approchez Célébrent

C'était pou Que set En Naquit un Mes temple

Tou Menteur! Car l'univer